

Conseil général de la Commune de Lully du 15 juin 2015

Rapport de la commission des finances sur le préavis du préavis 01/2015 – Travaux de rénovation de la grande salle (Maison de Commune)

Demande d'un crédit extra budgétaire de Fr. 198'000.--

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préliminaires

Réunie en séance le 18 mai 2015, en présence de Madame Marlise Holzer, Syndic, Monsieur Eric Rondot, municipal, et de Madame Agnès Harr, boursier communal. La commission des finances a examiné le préavis relatif à l'objet cité en titre.

Les membres de la commission ont été renseignés et tous les éclaircissements demandés ont été fournis. Ils sont donc à même de transmettre leur rapport sur cet objet.

2. Commentaires

Depuis 1981 la grande salle n'a pas subi de rénovation importante. Les travaux proposés permettront d'actualiser sa fonctionnalité. Les éléments soumis proposés en rénovation dans le préavis sont clairement identifiés et chiffrés.

Lors de la précédente présentation de cet objet au Conseil Général le 16 juin de l'année dernière, la commission relevait que « la provenance des fonds nécessaires, fond de réserve bâtiments qui selon l'état au 31 décembre 2013 2013 était de Fr. 600'000.— après une attribution de 300'000.— lors du bouclage de l'exercice 2013, permet de couvrir cet investissement.

La commission relève que le dit fond de réserve une fois amputé, de l'achat du local voirie, de l'investissement pour les panneaux photovoltaïques du collège et l'achat du mobilier scolaire, sera quasiment complètement utilisé. ». N'ayant pas les résultats du bouclage de l'exercice 2014, la commission prie les membres du Conseil Général d'intégrer les éléments contenus dans le rapport de gestion dudit exercice qui a été remis à chaque conseiller lors de l'envoi de la convocation à la séance de ce soir.

3. Considérations et conclusion

La commission des finances s'est ralliée aux conclusions de la municipalité, raison pour laquelle elle vous propose d'adopter le préavis municipal n° 01/2015, tel que présenté et vous invite à bien vouloir prendre les conclusions suivantes :

Le Conseil général de la commune de Lully

- dans sa séance du 15 juin 2015,
- vu le préavis de la municipalité,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- Entendu le rapport de la commission ad hoc,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

Décide

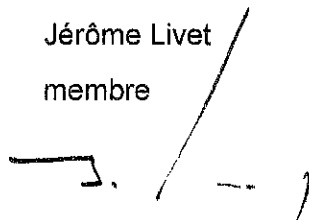
- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les démarches décrite dans le préavis.
- De lui accorder à cet effet un crédit extra budgétaire de Fr. 198'000.--.
- De financer ce montant par la trésorerie courante.
- D'amortir l'investissement de Fr. 198'000.— par un prélèvement au fond de réserve pour les bâtiments (compte 9282.13).

Pour la Commission des finances

Thierry Ruch
membre

Jérôme Livet
membre

Keith Smith
rapporteur



Lully, le 4 juin 2015